



## Ne pas dévoiler le nom du père de mon enfant

Par **Renaud\_old**, le **14/08/2007** à **00:40**

Bonjour, rnje vais avoir un bébé. rnSon père, avec qui je ne suis pas mariée, l'a reconnu et mon bébé portera donc le nom de son père. rnJe ne souhaite pas que mon employeur connaisse ce nom mais je crains que certains documents RH (attestation de sécurité sociale, mutuelle) ne le mentionnent. rnPuis-je faire en sorte que mon employeur n'ait pas connaissance du nom que portera mon enfant et ne puisse donc pas savoir qui est le père. rnMerci pour votre réponse.

Par **ly31**, le **14/08/2007** à **10:04**

Bonjour, rn rnIl me semble qu'une nouvelle Loi est sortie en début d'année, renseignez vous auprès de l'Etat Civil de votre Mairiern rnBon couragern rn rnly31